



Droit de vote aux étrangers: dans les communes seulement

CONSTITUANTE • *Naturalisation facilitée, un point c'est tout!, souhaitait la commission. Droits complets, disait la gauche. Le PDC gagnera avec son compromis.*



JEAN GODEL

La majorité de la commission avait renoncé à tout droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers, au niveau cantonal comme communal. Les constituants ont corrigé le tir hier en octroyant, à deux contre un, ces droits au seul échelon communal selon les modalités proposées par le PDC: droit de vote et d'éligibilité (à l'exécutif comme au législatif) accordé aux étrangers détenteurs d'un permis «C» et domiciliés dans la commune depuis au moins cinq ans. Un tel droit au niveau cantonal a échoué par 64 voix contre 55.

Cette solution, soutenue par une majorité du PDC, coupe la poire en deux et garde de bonnes chances auprès du souverain: «Les conditions de Berne pour l'obtention d'un permis «C» sont un gage objectif d'un solide degré d'intégration», estime ainsi Claude Schenker (dc, Fribourg).

PAS D'AUTOMATISME!

Pourtant, la majorité de la commission – soutenue par l'UDC, une majorité des radicaux et une minorité du PDC – souhaitait en rester au statu quo, se contentant de la naturalisation facilitée mise en place par le canton. L'automatisme de l'octroi des droits civiques dérange Jean Aebischer (r, Fribourg) pour qui la naturalisation, fruit d'un choix personnel, est le gage d'un «désir profond d'intégration et d'une cohésion sociale renforcée». Une naturalisation qu'il s'agit donc d'encourager.

Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-Saint-Denis) reconnaît certes le «besoin de sang neuf» des Fribourgeois, confrontés comme ailleurs au vieillissement de la population. Mais avec Frédéric Sudan (r, Bulle), elle entend rester pragmatique – le sujet est émotionnel – en proposant une Constitution acceptable par tous. Enfin, des droits civiques complets enlèveraient de son attractivité à la naturalisation, craint Marie-Claire Pharis (r, Grandvillard).



Après avoir refusé le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers au niveau cantonal, la **Constituante** octroie ce droit au niveau communal. VINCENT MURITH

Des arguments qui ne tiennent pas la route pour les socialistes: favorables à des droits civiques complets, ils évoquent les expériences positives de Jura et Neuchâtel. Anna Petrig (Oberschrot), fustige le critère vieillot de la nationalité et lui préfère celui du domicile: «C'est la coexistence, et non la juxtaposition des populations qui garantit une meilleure cohérence de la cité.»

Christian Levrat (Vuadens) rappelle lui le véritable défi qui attend Fribourg: l'intégration des étrangers. Le résultat de Le Pen en France? «C'est l'échec de la politique française d'intégration, et non pas le fait de droits trop nombreux octroyés aux étrangers», dira le socialiste en réponse à l'UDC Ueli Johner (Chiètres).

Le doyen Joseph Rey (cs, Fribourg), favorable au «respect fondamental de la personne, d'où qu'elle vienne», s'est souvenu de l'aventure de ses grands-parents alsaciens arrivés sans papiers en Suisse en 1870, chassés par les Allemands: «Ils

ont obtenu la bourgeoisie de Bâle en trois mois!»

La mémoire également alerte, Michel Bavaud (cit, Treyvaux) a ressorti à certains collègues PDC leurs appels appuyés aux valeurs judéo-chrétiennes lors de précédents débats, avant de souhaiter une plus grande générosité, pour ne pas «désespérer de l'homme». Un appel entendu par le pasteur Daniel de Roche (dc, Guschelmuth), témoin de l'expérience positive, dans le domaine, des paroisses protestantes depuis 25 ans: «Tôt ou tard, cela entrera dans les mœurs.» Jean-Bernard Repond (ouv, Bulle) qui, comme

d'autres, rappellera que les étrangers paient des impôts et consomment, plaidera pour une ouverture qui ne se veut pas «béate»: droits civiques complets aux étrangers domiciliés dans le canton et en Suisse depuis 8 ans. «On peut garder sa nationalité tout en voulant participer à la vie de la société.» Naturalisation facilitée ou pas, les «charrettes de refus par des citoyens verrouilleurs, à Emmen comme dans le canton de Fribourg» montrent, selon le Bullois, le parcours du combattant auquel les étrangers doivent encore se livrer. JnG

Préfets à Berne? Non

Dans un amendement, le groupe PDC ne voulait plus que les préfets exercent un rôle aux Chambres fédérales. Pour défendre la proposition, Adrian Urwyler (Montilier) et le socialiste Christian Levrat se sont rejoints sur trois points du diagnostic: un préfet doit être au-dessus des partis, il doit être très présent dans sa région, alors qu'un bon parlementaire doit être très présent... à Berne. Le cas de Jean-Claude Cornu a même été cité. Le vote a été écrasant: 63 voix contre 19. Les radicaux n'ont opposé qu'une faible résistance... KP/JnG

Constitution plutôt que des thèses

Plutôt que des thèses, c'est un projet de Constitution qui sera mis en consultation auprès du peuple fribourgeois, entre juin et septembre 2003. Ainsi en a décidé une majorité des constituants, qui ont adopté par 63 voix contre 47 (au vote nominal) une proposition du groupe PDC.

Selon ses initiateurs, cette proposition a plusieurs avantages. Certes, il faudra rédiger rapidement un avant-projet de Constitution après l'adoption des thèses. Mais la consultation n'en sera que facilitée. Et là où la Constituante connaissait des divergences d'opinions, il suffirait d'insérer des formulations alternatives.

Lors de la session de mars déjà, le PDC avait tenté de faire passer à la va-vite sa proposition. Elle avait été aussitôt combattue par les socialistes, qui avaient jugé la forme peu cavalière, les groupes n'ayant pas eu le temps de prendre position. Le dossier avait alors été transmis au bureau pour examen. La proposition a été remise à l'ordre du jour hier, analysée en profondeur avec, à la clé, une proposition alternative.

HAUSSE DE 400 000 FRANCS?

Cette proposition, qui émane du bureau et qui s'est vue confrontée à celle des PDC, prévoit deux documents principaux. Un dossier de consultation tout d'abord, qui présenterait

la plupart des thèses retenues ainsi que celles qui proposent des modifications substantielles; un commentaire fournirait les explications nécessaires au début de chaque chapitre. Un formulaire enfin, comprenant 15 à 20 questions portant sur les thèses adoptées, compléterait le dossier. Selon cette méthode, la procédure de consultation serait lancée au début juillet 2002 et la rédaction de l'avant-projet de Constitution s'effectuerait en parallèle.

Le bureau ne manque pas d'évoquer les inconvénients de la proposition du groupe PDC: allongement du calendrier et hausse substantielle des coûts. «Le nombre de séances supplémentaires et le fonctionnement prolongé du secrétariat induirait une hausse budgétaire de 400 000 francs environ», lance Christian Levrat (s, Pringy), vice-président de la Constituante.

Arguments repris à la volée par le chef de groupe des socialistes, Alain Berset (Belfaux). «L'option PDC coûtera beaucoup plus cher pour faire le même travail. Alors, à quoi bon? Je pense que le moment est mal choisi pour montrer par les actes que nous ne nous soucions pas de la situation actuelle des finances cantonales.»

COMBAT PERDU

Alain Berset s'étonne également de voir que l'an passé, le Grand Conseil n'avait pas

hésité à couper dans le budget de la Constituante, sous la pression des radicaux et d'une majorité des PDC. «Maintenant, les représentants des mêmes partis politiques à la Constituante nous disent: «Un demi-million de plus? Ce n'est pas grave.» Je dois dire que les stratégies de ces partis ne manquent pas de m'étonner.»

Sur les chiffres, il semble que le PDC n'utilise pas les mêmes calechettes. Leur chef de groupe Laurent Schneuwly (Corpataux-Magnedens) et Mortiz Boshung (Guin) contre-attaquent: «Notre proposition, qui a l'avantage de l'efficacité, ne devrait pas entraîner une hausse budgétaire de plus de 60 000 francs. Et elle ne devrait pas entraîner un contretemps de plus de quatre semaines. Pour une Constitution qui va servir à deux ou trois générations, qu'est-ce que ça représente?»

Pour la gauche, le combat est perdu: les groupes radicaux, UDC et ouverture ont décidé de se rallier aux PDC. Dans l'autre camp, socialistes, chrétiens-sociaux et citoyens entendent bien faire savoir au peuple qu'ils n'acceptent pas de jeter l'argent du contribuable par les fenêtres. A l'issue du vote, Christian Levrat affichera un sourire: «Je suis content: ce sera maintenant à la droite d'assumer la responsabilité du budget de la Constituante.» KP

Le chef s'en va

POLICE DES ÉTRANGERS • *Georges Chassot va quitter l'Etat où il travaille depuis 42 ans.*

Le chef du Service de la police des étrangers et des passeports Georges Chassot, 63 ans, prendra sa retraite à la fin de l'année, communique la Chancellerie d'Etat. Il est au service de l'Etat depuis 42 ans.

M. Chassot a travaillé de 1958 à 1960 en tant qu'employé de commerce dans une société d'assurances avant d'être engagé au Bureau de la police des étrangers, où il a gravi tous les échelons: secrétaire jusqu'en 1969, chef adjoint dès lors et jusqu'en 1971, année où il est promu chef du service. De 1972 à 1990, en plus de cette fonction, il a assumé la direction de la Prison centrale, dont il a assuré la transformation et la rénovation complètes au début des années 1980.

«Durant sa longue carrière – lit-on dans le communiqué de

presse – M. Chassot a assuré l'application judicieuse d'une législation de plus en plus complexe et rigoureuse, dans une période marquée par un fort accroissement de la population étrangère dans notre canton. Il a notamment pris une part importante dans la défense des intérêts du canton et de son économie, vis-à-vis des instances fédérales, en matière de contingents des travailleurs étrangers. Dans le domaine de l'asile, il a eu à maîtriser la forte croissance du volume de travail liée aux vagues successives d'arrivées de réfugiés en provenance des pays de l'Est, du Vietnam et des Balkans.»

M. Chassot a présidé à deux reprises l'Association des chefs de police des étrangers des cantons romands et a été durant dix ans membre du comité de l'association suisse. LIB

Le juge Kaeser réagit au communiqué de «L'Objectif»

JUSTICE • *Le juge cantonal n'est pas «sous enquête», celle-ci n'étant pas ouverte. Il se réjouit qu'elle le soit.*

Le juge cantonal Pierre Kaeser n'a pas apprécié que le rédacteur en chef de «L'Objectif fribourgeois» balance la veille de la conférence de presse du Tribunal cantonal un communiqué sur ses démêlés avec lui-même et le président du Tribunal de la Sarine Nicolas Ayer, afin que ceux-ci soient publiés le jour même de la présentation du rapport d'activité 2001 de la justice fribourgeoise («La Liberté» d'hier). Il a vivement réagi hier contre ce qu'il estime manifestement être une manœuvre destinée à lui porter tort.

Sur le fond, Pierre Kaeser souligne qu'il n'est pas sous le coup d'une enquête pénale: la décision de justice si opportunément révélée par «L'Objectif» obligera la juge d'instruction genevoise chargée du dossier à ouvrir une enquête, alors qu'elle avait dans un premier temps refusé d'entrer en matière, estimant que les infractions reprochées aux deux magistrats n'étaient manifestement pas réalisées. Les déci-

sions qui avaient amené Jean-Marc Angéloz à déposer plainte contre le juge cantonal n'étaient d'ailleurs pas les siennes, mais celles de la Cour pénale.

Le juge cantonal souligne encore que le journaliste lui a fait deux fois le coup de calendrier.

La première fois, en déposant sa plainte la veille du jour où la Cour pénale devait examiner son recours, afin de tenter d'obliger le président à se récuser. Un coup pour rien, souligne le juge, qui s'est borné à déposer de son côté une contre-plainte pour dénonciation calomnieuse mais ne s'est pas recusé pour autant.

La seconde fois en diffusant, la veille d'une conférence de presse, «une vieilleries» d'un mois et demi, dans l'intention manifeste de lui nuire.

Le juge maintenant «en est à souhaiter» l'ouverture de cette enquête pour pouvoir se défendre. Et, qui sait, mieux argumenter sa propre plainte contre le journaliste. AR

EN BREF

Piétonne blessée

FRIBOURG • Un automobiliste de 52 ans circulait, mardi à 17 h 30, de Marly en direction de la gare de Fribourg. A la hauteur de la Banque cantonale à Pérolles, il a heurté une piétonne qui traversait la route en dehors d'un passage de sécurité. Blessée, cette dernière a été transportée en ambulance à l'Hôpital cantonal.

Incendie au Cycle d'orientation

WÜNNEWIL • Un début d'incendie s'est déclaré dans un local de travaux sur métaux au Cycle d'orientation de Wünnewil. Sur place, les pompiers ont constaté que le maître de classe avait réussi à circonscire lui-même le sinistre dont la cause est accidentelle, informe la police. Dégâts: 10 000 francs.

Cycliste grièvement blessée

ZOLLHAUS • Hier à 10 h 40, un conducteur de 77 ans empruntait la route cantonale de Planfayon en direction de Sangernboden, au volant d'une jeep agricole. A Zollhaus, en bifurquant en direction de Sangernboden, il est entré en collision avec une cycliste, âgée de 54 ans, qui arrivait en sens inverse. Cette dernière a été projetée par-dessus le capot du véhicule et est retombée plusieurs mètres plus loin sur le bord de la chaussée. Grièvement blessée, elle a reçu les premiers soins des médecins du service des ambulances puis a été hélicoptérée par la REGA à l'Hôpital cantonal.